



Confédération paysanne
de la Vienne

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs

Chauvigny, le 08/08/2022

Communiqué de presse : Sécheresse en Vienne

Encore une fois, nous subissons un été très sec et très chaud alors que nous avons eu très peu d'eau cet hiver et que les réserves sont au plus bas .

La Confédération Paysanne rappelle que l'ensemble des Paysans, qu'ils arrosent ou non, subissent la sécheresse et les fortes chaleurs. La surface irriguée dans notre département est inférieure à 10 % de l'ensemble des terres cultivées et cela pose déjà beaucoup de problèmes de ressource en eau.

Nous constatons à juste titre que depuis le début de saison, les distributeurs d'eau , Eaux de Vienne et Grand Poitiers tirent la sonnette d'alarme sur le risque de manque d'eau . Cela a conduit à la publication d'un arrêté le 18 juillet très restrictif quant à l'utilisation de l'adduction d'eau publique pour l'irrigation .

Des petits producteurs (maraichers, petits fruits, etc) qui n'ont pas d'autre moyen que d'arroser à partir de ce réseau d'eau , subissent de fortes restrictions alors que des centaines d'hectares de céréales ont été arrosés depuis le printemps . La ressource est la même pour tous , elle est limitée, il nous faut définir des usages prioritaires et la partager .

La Confédération Paysanne demande que la priorité soit donnée au maraîchage, aux petits fruits et à l'arboriculture . Cela représente des petites surfaces et des faibles volumes d'eau.

Nous constatons, comme d'autres, que quelques irrigants ne respectent pas les restrictions d'irrigation . Nous demandons aussi à l'administration de faire respecter les arrêtés.

Nous rappelons que les projets de bassines, tels qu'ils sont prévus n'auraient été d'aucune utilité cette année . En effet les porteurs de projet annoncent eux mêmes que les bassines qui sont chargées pour l'essentiel par des pompages l'hiver en nappes phréatiques ne pourront être emplies que 8 années sur 10. L'hiver 2021-2022 fait bien partie de ces hivers trop secs pour recharger les nappes , mais après avoir investi autant d'argent dans ces ouvrages, qui osera interdire leur remplissage !

Au vu de la situation dramatique des rivières et des nappes phréatiques de la Vienne, il est incompréhensible de voir en plein mois de juillet, la préfecture dans un beau document de présentation du protocole 2 visant à valider de futures bassines, faire la promotion du maïs .

Visiblement la situation n'est pas encore assez grave pour changer de modèle...

La Confédération Paysanne de la Vienne

Courriel : confederationpaysanne86@gmail.com